



## RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

---

N<sup>o</sup> DE LA PÉTITION : **421-01597**

DE : **M. KMIEC (CALGARY SHEPARD)**

DATE : **LE 20 JUIN 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE GINETTE PETITPAS TAYLOR**

---

Réponse du ministre des Finances

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

---

OBJET

**Systeme fiscal**

---

**TRADUCTION**

---

**RÉPONSE**

Dans le budget de 2016, le gouvernement s'est engagé à entreprendre un examen complet des dépenses fiscales fédérales, pour tenir compte des préoccupations qui ont été exprimées relativement à l'efficacité, l'équité et la complexité du régime fiscal :

- Les exonérations d'impôt pour les cotisations patronales aux régimes de soins de santé et de soins dentaires visent à améliorer l'accès aux prestations de soins de santé et de soins dentaires supplémentaires pour les Canadiens qui travaillent fort.
- Au moment de prendre des décisions, le gouvernement veut faire en sorte que les mesures qui sont prises sont justes et veillent aux intérêts des Canadiens de la classe moyenne.
- L'imposition des cotisations patronales aux régimes de soins de santé et de soins dentaires ne satisfait pas à cette exigence et, par conséquent, ne s'inscrit pas dans le plan du gouvernement.

Le budget de 2017 a pris des mesures initiales pour mettre en œuvre les modifications découlant de l'examen complet des dépenses fiscales effectué par le gouvernement. L'examen a permis de relever des possibilités de rendre les mesures fiscales en vigueur plus efficaces, équitables et accessibles pour les Canadiens. Les mesures proposées dans le budget de 2017 mèneront à un régime fiscal plus simple

et plus équitable, et rendront les mesures fiscales existantes plus efficaces, plus équitables et plus accessibles aux Canadiens.

Le gouvernement du Canada continuera de prendre des mesures concrètes en vue d'éliminer les mesures qui sont inefficaces et inefficaces et qui profitent aux plus riches de façon disproportionnée.

Le gouvernement du Canada veut s'assurer que les dépenses fiscales fédérales soient justes pour les Canadiens, efficaces et responsables sur le plan financier.

Depuis qu'il a pris le pouvoir en 2015, le gouvernement du Canada a mis en place un plan visant à stimuler l'économie afin qu'elle fonctionne pour la classe moyenne et ceux qui travaillent fort pour en faire partie :

- L'une de ses premières mesures a été de hausser les impôts des Canadiens les plus riches afin de réduire les impôts de la classe moyenne.
- Près de 9 millions de Canadiens profitent de cette baisse d'impôt pour la classe moyenne qui a fait passer le taux d'imposition fédéral de 22 pour cent à 20,5 pour cent. Les particuliers vivant seuls qui en bénéficient épargnent en moyenne 330 dollars chaque année et les couples qui en bénéficient épargnent en moyenne 540 dollars chaque année.

Un autre élément clé du plan du gouvernement est la nouvelle Allocation canadienne pour enfants (ACE) qui est en vigueur depuis juillet 2016 :

- Comparativement au système fédéral de prestations pour enfants qu'elle remplace, l'ACE est plus simple, entièrement libre d'impôt, beaucoup plus généreuse et elle cible mieux ceux qui en ont le plus besoin.
- Neuf familles sur dix reçoivent des montants de prestation pour enfants plus élevés que ce qu'elles recevaient en vertu du régime précédent. Ces familles constateront une augmentation moyenne de 2 300 dollars de leurs prestations pour enfants au cours de la première année.

Le gouvernement demeure résolu à établir un régime fiscal équitable qui profite à la classe moyenne et à ceux qui travaillent fort pour en faire partie. À cet égard, le gouvernement continuera de chercher des façons d'aider les Canadiens dans tout le pays.